



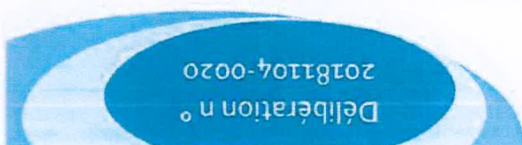
« Nihil nisi a numine »

L'an deux mil dix-huit le onze du mois d'AVRIL à 20 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de St Bonnet, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de St Bonnet, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du 5 Avril 2018 sous la Présidence de M. Laurent DAUWARK.

EXTRAIT DU RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 AVRIL 2018

Délibération n°
20181104-0020



A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emilie DROUHOT

Etaient absents et représentés : Mme Martine MARC ayant donné pouvoir à Mme Béatrice ALLOISIA, M. Pierre-Yves MOTTE ayant donné pouvoir à M. Christian PAPPILLON.

Etaient présents tous les conseillers en exercice :
Mme Béatrice ALLOISIA, M. Roland BERNARD, M. Paul DAVIN, Mme Emilie DROUHOT, Mme Marie-Andrée FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Philippe GONDRE, M. Benoît GOSSSELIN, M. Dominique GOURY, Mme Nathalie LAJKO, Mme Marie-Anne MANAUD, Mme MILON Florence, M. Christian PAPPILLON, Mme Emmanuelle PELLEGRIN, Mme Marion PELLEGRIN et M. Carmine ROGAZZO.

Monsieur Le Maire donne lecture du Budget Primitif 2018 COMMUNE, celui-ci s'équilibre comme suit :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 4.672.961,51 €
- SECTION D'EXPLOITATION : 3.418.855,29 €.

Après délibération, le Budget Primitif 2018 COMMUNE est voté à la majorité (3 abstentions).

Ainsi fait et délibéré le 11 Avril 2018

Pour copie conforme



Membres en exercice :	19
Membres présents :	17
représentés	2
Pour :	16
Abstention :	3
Contre :	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200034502-20180411-20181104-0020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2018
Publication : 30/04/2018